

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 815 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 815

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 août 1951

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro
1 octobre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté local du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur la proposition du Commandant de Cercle de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Sont expulsées du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent: Abdillahi Eusman, Somali Issack Habar Awal, Saad Moussa Djibril Abokor, né à Arguessa (Somaliland) vers 1918, de Eusman Saban et de Alouo Farah; Mahamoud Ali, Somali Darod Doulba-hante rer Abdi rer Ali Mahamoud, né à Las Anot (Somaliland) vers 1926, de Ali Omar et de aBrni Nouh. Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.